

# LA VOIE VERTE DE BOUSSENS A LACAVE UN PROJET DE TERRITOIRE



## *De la Voie Ferrée à la Voie Verte* *150 ans d'histoire*

# ***Conseil Local de Développement CAGIRE- GARONNE- SALAT***

***GROUPE DE TRAVAIL VOIE VERTE:  
1<sup>er</sup> Trimestre 2018***

- ***Christian ARAUZ***
- ***Stéphanie BALLEREAU***
- ***Viviane BERLIN***
- ***Catherine JOKUMSEM***
- ***Claude RIGAL***
- ***Alain SALLES***
- ***Anick SANHES***
- ***Denis SOUDAIS***

# ***HISTORIQUE SOMMAIRE***

- **1866** : mise en service par la Compagnie des chemins de fer du midi de 30kms de voie ferrée entre BOUSSENS et SAINT-GIRONS. 4 à 5 allers-retours par jour.
- **1990** Fermeture de la ligne par la SNCF.
- **1991** : initiatives locales pour promouvoir un train touristique.
- **1993** : Déclassement de la voie ferrée au profit du Département de la Haute-Garonne, enlèvement des rails.
- **1998** : demandes par VVV-Sud et UFOLEP d'une vélo route- voie verte en Haute- Garonne entre BOUSSENS et Lacave dans le cadre de l'axe V 81 Atlantique Méditerranée.
- **2008-2012** : Réalisation de 42kms voie verte entre Foix et Saint- Girons
- **2016** : Mise en place par le Conseil Départemental 31 du parcours cyclable entre Luchon et Toulouse.
- **2017** : Annonce de la mise en étude de la déviation de Mane empruntant la voie ferrée entre Salies du Salat et His.
- **2018** : Mise en service annoncée en Ariège du tronçon de voie verte entre Saint-Lizier et Prat-Bonrepaux.

## ***V81 itinéraire piémont Pyrénéen : véloroutes et voies vertes reliant la Méditerranée à l'Atlantique sur six départements***

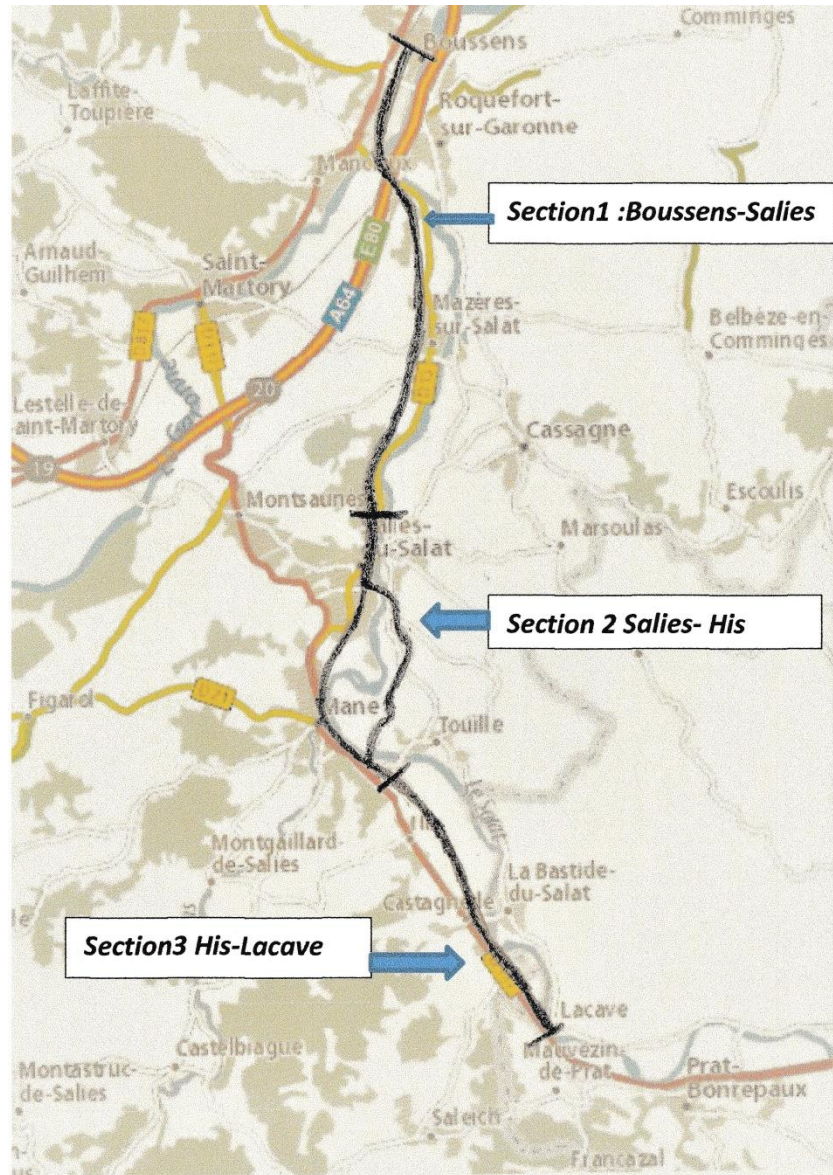
- ***En plein essor, le « vélotourisme » est en passe de devenir en France une filière touristique à part entière. Les itinéraires dédiés au vélo loisir se développent, de nouvelles destinations vélo apparaissent. Cependant, les Pyrénées restent dépourvues d'une offre d'itinéraire facile d'accès, en complément de la Route des Colles dédiée aux « gros mollets ».***
- ***Le terme voie verte outre le vélo, englobe tous les modes de circulation douce : piétons, cavaliers calèches. Elle est en site propre et non en bordure de route.***
- ***Les véhicules motorisés sont strictement interdits***



# Définition réglementaire d'une voie verte

- Une voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et de cavaliers (article R 110-2 du code de la route - décret du 16 septembre 2004). L'article R 412-7 précise que les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte.
- L'arrêté du 11 juin 2008 définit le panneau « voie verte » de nomenclature C 115. La présence d'un panneau M4y autorise la circulation des cavaliers.
- Les différences de vitesse entre cyclistes et les autres usagers constituent la source essentielle de conflits potentiels. Les cyclistes sportifs ne peuvent, en effet, rouler aussi vite qu'ils le souhaiteraient à cause des autres catégories de cyclistes (en balade, enfants...). C'est pourquoi il peut être utile d'imposer une limitation de vitesse. Réglementairement, les rollers et autres engins de déplacement individuels ne peuvent pas circuler sur ces voies, n'étant ni assimilés à des piétons, ni à des cyclistes.
- Les voies vertes sont, par définition, bidirectionnelles et ont une largeur selon la fréquentation attendue, de 2,5 à 3 m en section rurale.
- La voie verte est une possibilité réglementaire permettant de créer une voie de communication dépourvue de circulation motorisée, donc plus sécurisée. La notion de route indique qu'il s'agit d'un espace ayant son emprise propre hors route traditionnelle. Concrètement, on ne peut transformer un trottoir jouxtant une chaussée en voie verte.
- Une voie verte est donc un aménagement en site propre (indépendant du réseau routier), réservée à l'usage exclusif des circulations douces : vélos, piétons (y compris à mobilité réduite)

# POSSIBILITES EN HAUTE-GARONNE



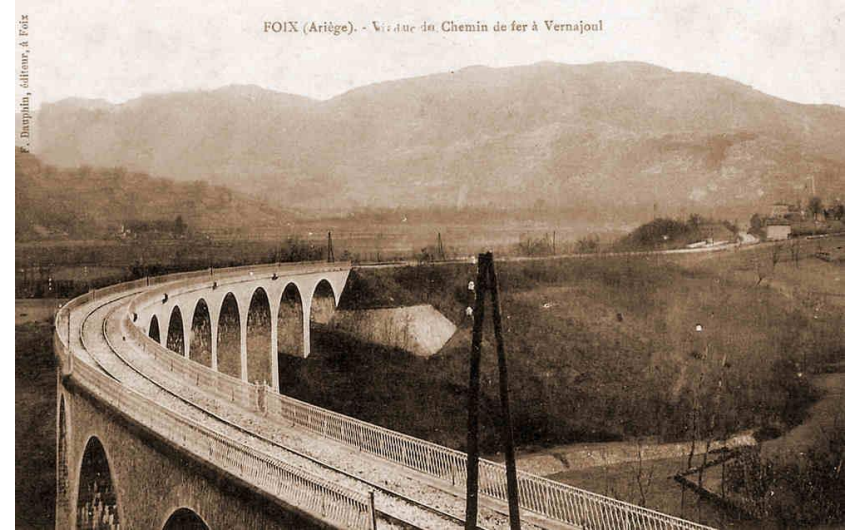
## SITUATION DU PROJET

- **8 communes concernées :**  
**Castagnède, His, Mane, Touille, Salies du Salat, Mazères sur Salat, Roquefort sur Garonne, BousSENS.**
- **18kms environ de voie ferrée déclassée propriété du Département.**
- **3 sections :**  
**Section 1 : BousSENS Salies : 8kms**  
**Section 2 Salies- His :5kms**  
**Section 3 : His- Lacave :5kms**

# ***UNE REALISATION EXEMPLAIRE EN ARIEGE***

- ***42kms de voie verte entre Foix et Saint –Girons***
- ***Vocation: marche, course à pied, équitation, Vélos VTC et VTT***
- ***2 tunnels de 500 et 900m éclairés***
- ***3 passages souterrains sous la RD 117***
- ***Sol stabilisé graves concassées et sable filérisé permettant tous usages***
- ***Des paysages et vues sur la montagne mis en valeur.***
- ***Des ramifications mettant en valeur les sites et villages à proximité***
- ***Des animations et activités variées ouvertes aux enfants, jeunes, séniors, personnes en situation de handicap: marathons, trail, calèche, buvettes, restauration, location de vélos, échoppe de produits de terroir, toilettes, etc....***
- ***30 000 marcheurs vététistes cavaliers en 2016***
- ***Nouvelle tranche de travaux en 2018 entre Saint Lizier et Prat***
- ***Coût 4 millions d'euros financés par le Conseil Départemental avec le concours de la Région et de l'Europe dans le cadre de l'axe voie verte V81 entre Atlantique et Méditerranée***

# ***Ariège: un viaduc de 230m à 35m de haut 2 tunnels de 500 et 900m éclairés***





# ***Ariège: 3 passages souterrains réalisés pour la voie verte***



# Ariège: des animations induites



# ***ET en COMMINGES?***

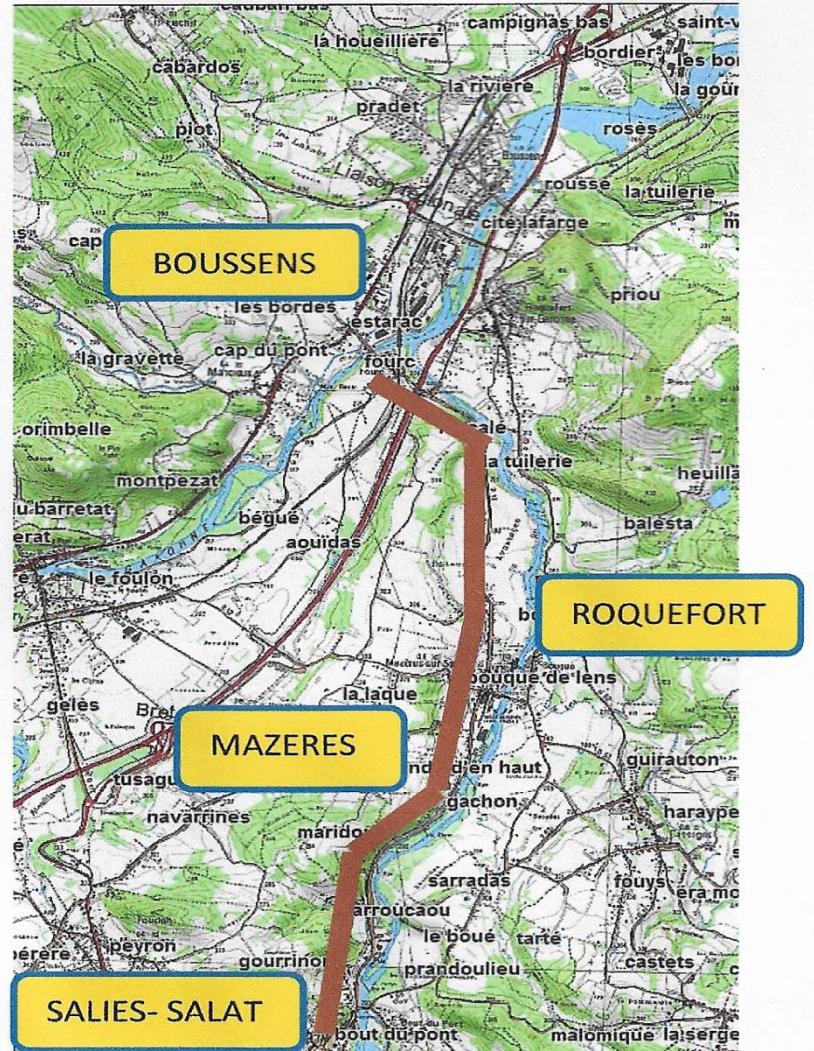
- ***Pas de prise en considération officielle à ce jour malgré des demandes velléitaires depuis plus de 20ans d'horizons divers.***
- ***Des terrains réservés à cet effet par le Département mais sans projet concrétisé autre que routier.***
- ***Une privatisation et des brèches dans la continuité d'itinéraire: parkings, accès agricoles, carrière, aire de déchets, accès directs. Il y a urgence à reconquérir l'itinéraire.***
- ***Un parcours cyclable Garonne Sud-Nord de 106 kms de Cierp-Gaud à Carbonne mais sur route et itinéraire partagé et à seule vocation vélo.***
- ***Pas d'embranchement en direction de l'Ariège.***

# **SECTION 1: REALISATION POSSIBLE ET IMMEDIATE DE BOUSSENS A SALIES**

*En annexe 2 figure le relevé détaillé de la reconnaissance d'itinéraire.*

*Il met en évidence plusieurs privatisations qui nuisent à la continuité sécuritaire de l'itinéraire.*

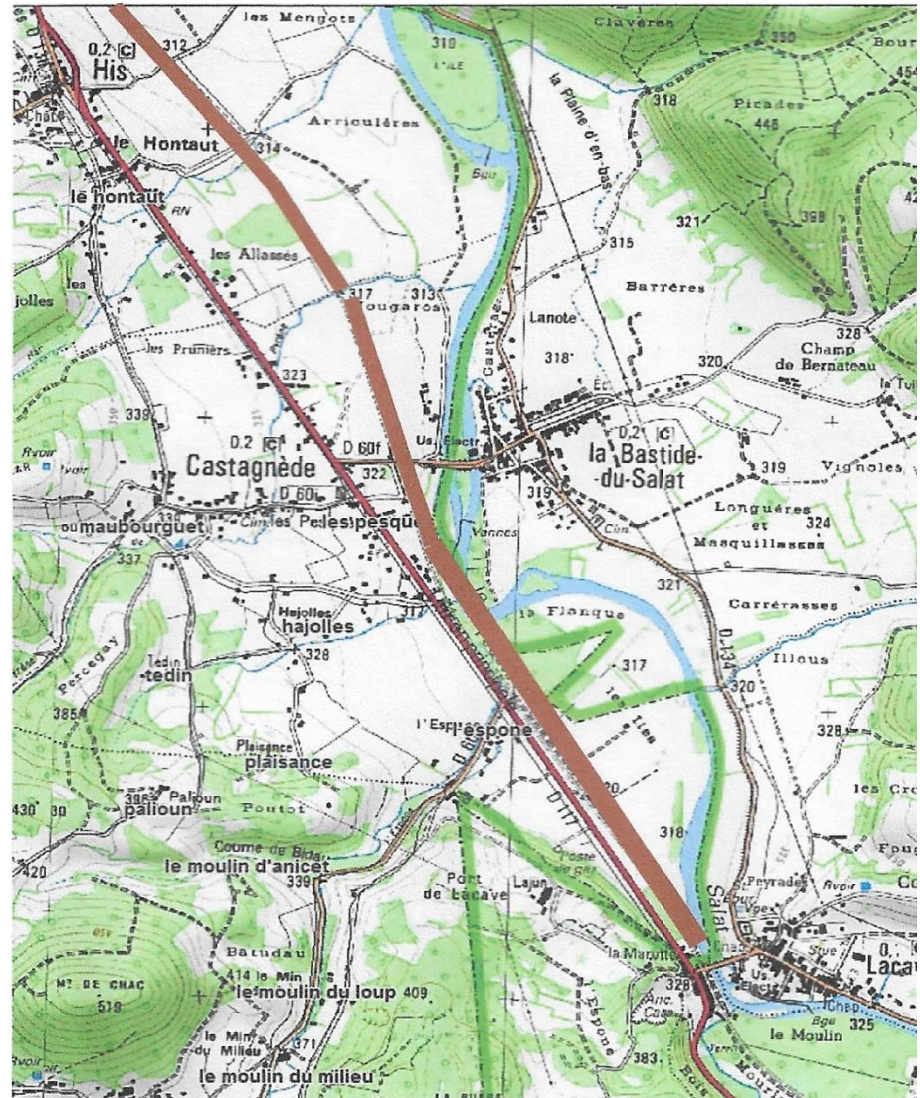
*Il est nécessaire que les communes traversées procèdent à la reconquête des emprises par la fermeture des accès agricoles qui avaient pourtant été désenclavés lors de la voie ferrée, déplacer des containers de déchets, parkings, etc.*



## SECTION 3: REALISATION POSSIBLE ET IMMEDIATE ENTRE LACAVE ET HIS

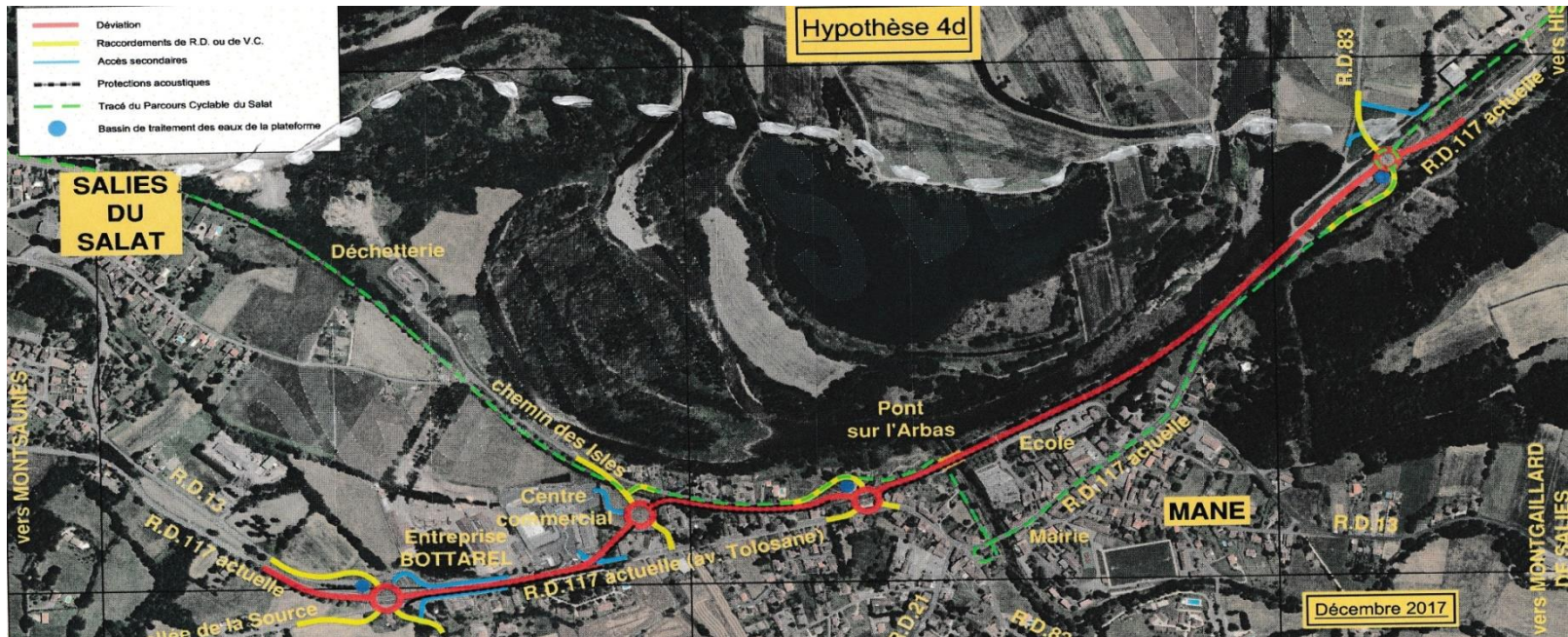
*Les terrains sont disponibles mais, il est nécessaire de reconquérir l'itinéraire où se sont greffés des accès agricoles.*

*L'emprise propriété du département est dans cette section de l'ordre de 40m.  
Les délaissés pourraient être utilisés pour des aménagements paysagers, une aire d'entrée du Département ou d'aires de stationnement.*



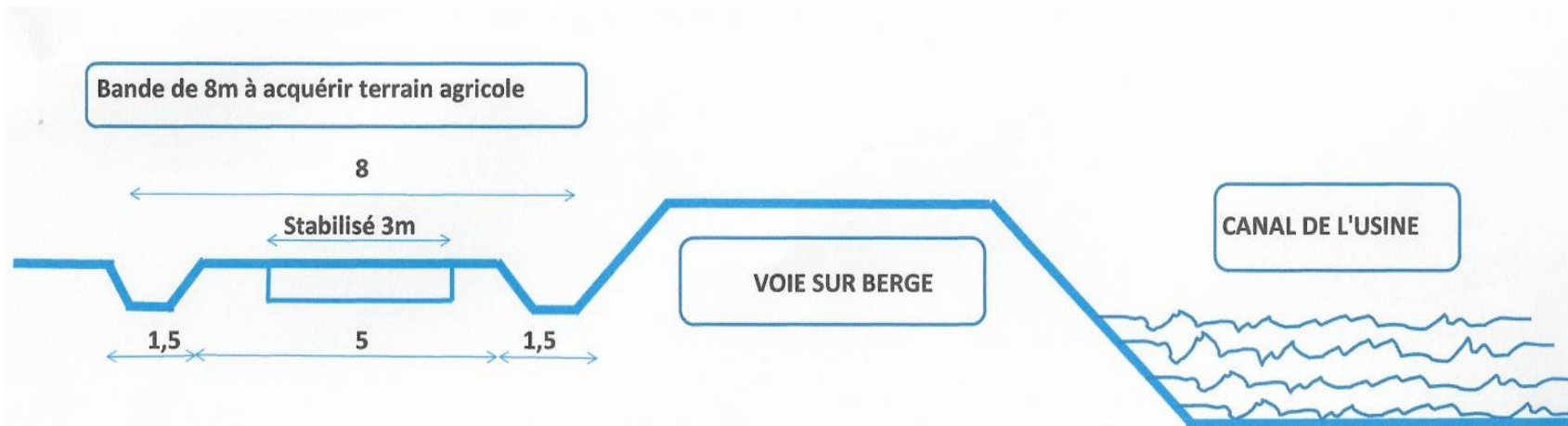
## SECTION 2: POSSIBILITES ENTRE HIS ET SALIES

- **Hypothèse rive gauche du Salat:**
- **Terrains disponibles immédiatement**
- **Tracé le plus court et le plus économique**
- **Environnement urbain**
- **Emprise impactée immédiatement (ou plus tard) par la déviation de Mane sur 1 km du giratoire du centre commercial au pont de l'Arbas.**



## SECTION 3: POSSIBILITE ENTRE HIS ET SALIES

- **Hypothèse rive droite du Salat:**
- *Du lac de Touille le long du canal de l'usine à Salies .*
- *Découverte du lac de Touille et son parcours de santé, paysages exceptionnels avec vue sur les Pyrénées, aucune construction, possibilité de jonction avec d'autres ramifications de randonnée.*
- *Nécessité d'acquérir une bande de 8 m (terrain agricole) en bordure du talus du canal d'amenée et de terrains de raccordement aux ouvrages aux extrémités. Autre possibilité plus immédiate: bail emphytéotique de 30ans ou plus avec la société gérant l'usine hydroélectrique pour emprunter les voies sur berges.*



# Voie verte rive droite du Salat

**Coté SALIES:**

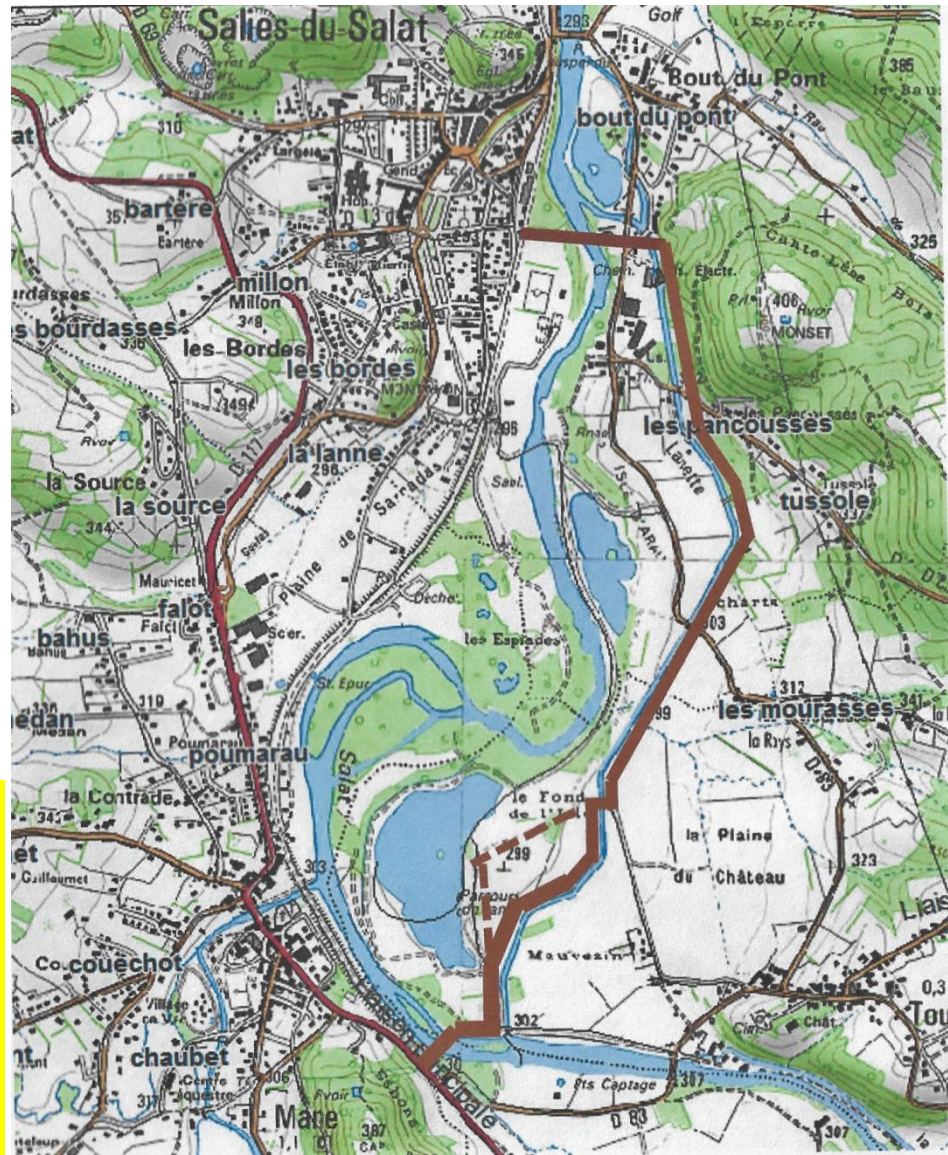
*Accès au niveau du stade.*

*Possibilité d'une passerelle directe sur les vestiges d'un ancien pont.*

*Liaison pour curistes et habitants de Salies vers les lacs des Iles, le golf, les chemins de randonnée.*

**Coté TOUILLE:**

*Mise en valeur et accessibilité (aujourd'hui complexe) du Lac de Touille. Sauvegarde de sa pérennité: ce lac appartient à un privé qui a des velléités de vente.*



**NOTA: Le Salat est situé en zone Natura 2000 sur toute sa longueur. Les contraintes environnementales dans le cadre de l'étude d'impact doivent faire l'objet de mesures de compensation à négocier, mais ne pas conduire à priori à s'opposer à la réalisation de passerelles de 3m pour voie verte sans véhicules à moteur.**



# ***Une ou deux passerelles idéales à terme pour franchir le Salat: 60m de brèche, 3m de large***

***(Pour celui de Salies près du stade, les fondations et piles d'un ouvrage ancien très robuste existent: travaux en rivière limités peu d'impact, possibilité de réaliser une passerelle)***



***EXEMPLE : PASSERELLE VOIE VERTE***



***SAINT ASTIER DORDOGNE Réalisation Eiffage février 2015: 3m de large, 80m de brèche +rampes: Financée à 80% par Etat DETR+Feder+Région***

# ESTIMATIONS SOMMAIRES DU PROJET

- *Seules les études préalables à réaliser par le maître d'ouvrage permettront de déterminer le coût exact du projet. Cette estimation sommaire a pour seul but de donner l'ordre de grandeur des enjeux pour en tirer des stratégies d'aménagement par tranches fonctionnelles.*
- *Pour apprécier les enjeux, on peut faire une approche sur la base de ratios: le prix de revient moyen pour la voie verte de l'Ariège s'établit à 100 000€ du kilomètre ouvrages compris,*
- *L'ordre de grandeur de l'opération en Haute-Garonne (compte tenu que le coût des 2 passerelles est plus onéreux que les 3 ouvrages souterrains de l'Ariège), peut être adapté sur la base des ratios suivants : 3850€ le m<sup>2</sup> de tablier pour les passerelles et 80 000€ le kilomètre en section courante:(géotextile, 20cm de 0/20 concassé et sable 0/4 filérisé, signalisation et équipements de sécurité)*
- *L'estimation sommaire sur ces bases serait la suivante :*
- *Section Boussens-Salies: stabilisé+équipements 8kms x 80 000€= 640 000€*
- *Section Salies-His : stabilisé+équipements 5kmsx80 000€= 400 000€*
- *Majorations pour tracé rive droite*
- *Acquisitions foncières : 40 000m<sup>2</sup>x 1€= 40 000€*
- *Terrassements et couche de forme 40 000m<sup>2</sup>= 100 000€*
- *Section His Lacave: stabilisé+équipements 5kmsx80 000= 400 000€*
- *Passerelle Salies (hors rampes) 60x3x 3850€= 693000€*
- *Passerelle Touille (hors rampes)60x3x3850€= 693 000€*
- *Ajustement pour arrondi et imprévus = 34 000€*
- *TOTAL GLOBAL : 3 000 000€*
- *Les sections précitées sont des tranches indépendantes et fonctionnelles permettant une programmation pluriannuelle souple selon les contraintes techniques ou financières rencontrées,<sup>18</sup>*

# ***Les Maitrises d'ouvrage***

- ***Dans le cadre de la voie verte V 81 cette opération est éligible aux fonds Européens (FEDER), Etat (CPER) et à la Région dans le cadre du Plan Opérationnel Interrégional Pyrénées: concours de l'ordre de 50% à 75% du montant HT.***
- ***La maitrise d'ouvrage de la voie verte relève du Conseil Départemental qui est propriétaire de la majeure partie des terrains. Il intervient à ce titre pour l'investissement, l'entretien, la police, la sécurité.***
- ***La Communauté de Communes quant à elle pourrait assurer l'accompagnement de l'opération pour tout ce qui est hors infrastructure linéaire: animation, commerces, toilettes, parkings, aménagement liés aux mobilités, déchets, plantations, jardins partagés, etc. Elle peut également être appuyée, pour la conception par le CAUE et l'ATD et aidée en subvention par le programme Leader du Pays sur ces compléments.***
- ***Les communes traversées doivent rétablir la continuité d'itinéraire.***
- ***Une association ou l'office du tourisme pourrait prendre en charge tout le volet animation: festivités, courses, promotion de produits locaux, etc.***

# ***Des scénarios crédibles de prise en considération et échéanciers***

- ***Les sections Salies-Boussens et Lacave- His peuvent être réalisées immédiatement: les terrains sont disponibles, le site facile et les études peuvent être diligentées rapidement. Il n'y a pas besoin d'enquête publique, de dossier environnemental, d'autorisation particulière. Elles pourraient être mises en service dès 2019 -2020 si une volonté politique se manifeste.***
- ***Elles nécessitent en revanche que les communes intéressées interviennent pour reconquérir les brèches qui ont été pratiquées dans l'itinéraire.***
- ***La section His- Salies pour l'option rive gauche du Salat est tributaire de l'issue des procédures et travaux relatifs à la déviation de Mane annoncés en 2021.***
- ***La section His-Salies pour l'option rive droite du Salat nécessite des acquisitions foncières, des dossiers environnementaux, loi sur l'eau pour les ouvrages qu'il convient de lancer dans le même laps de temps pour une échéance 2021 également.***
- ***Les calendriers et contraintes précitées permettent un étalement des financements rendant crédible cette opération.***
- ***L'autorisation de programme de 3 millions d'euros peut être lissée sur les exercices 2019-2020-2021. Compte tenu des concours minimum à 50% de l'Europe, de l'Etat et de la Région, les crédits de paiement annuels resteraient limités pour le Conseil Départemental : 500 000€ qui paraissent raisonnables compte tenu des enjeux de ce projet.***
- ***Les programmations financières et les demandes de concours de l'Europe et de la Région nécessitant la réalisation de dossiers d'inscription avec délais d'instruction importants, il est primordial que la Communauté de Communes Cagire- Garonne -Salat statue rapidement sur ce dossier à présenter au PETR, au SCOT et au Conseil Départemental.***

# **ANNEXE 1: CADRE INSTITUTIONNEL**

## **ETAPES A FRANCHIR**

- **-1-Validation groupe de travail voie verte CLD: une douzaine de membre (février 2018).**
- **-2-Validation Conseil Local de Développement: 36 à 40 membres (19 mars 2018).**
- **-3-Validation Bureau de la Communauté de Communes: 14 Vice-Présidents (11 avril 2018)**
- **-4-Information Conseil Administration de l'Office du Tourisme (27 élus)**
- **-5-Validation Commissions et Conseil Communautaire Cagire –Garonne- Salat: 70 élus**
- **-6-Validation des 8 communes concernées: 100 élus**
- **-7-Validation par le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Comminges (Pays): 52 membres**
- **-8-Validation par le SCOT Comminges: 236 communes- CC-Pays-Région –Préfet-Etat**
- **-9-Validation par le Conseil Départemental 31: 54 élus**
- **-10-Validation Conseil Régional Occitanie: 158 élus**
- **-11-Validation par l'Europe programme Feder POI Pyrénées :751 élus**
- **-12-Validation par l' Etat (CPER)**
- **-13-Vote des financements aux budgets des différentes collectivités**
- **-14-Information Communauté de Communes Cœur de Garonne : 86 élus**
- **-15-Information Conseil Départemental de l'Ariège : 26 élus**
- **-16-Information conseils municipaux Boussens (15 élus) et Prat (15élus)**
- **-17-Validation des études d'impact, d'environnement, loi sur l'eau (ouvrages)**
- **-18-Lancement des marchés publics d'études et travaux**
- **-19- Lancement des travaux par tranches pluriannuelles**

**Chacune de ces structures a ses commissions, ses experts, ses instructions, qui demandent des mois et des mois de négociations, d'arbitrage, de délibérations.**

# ANNEXE 2 :

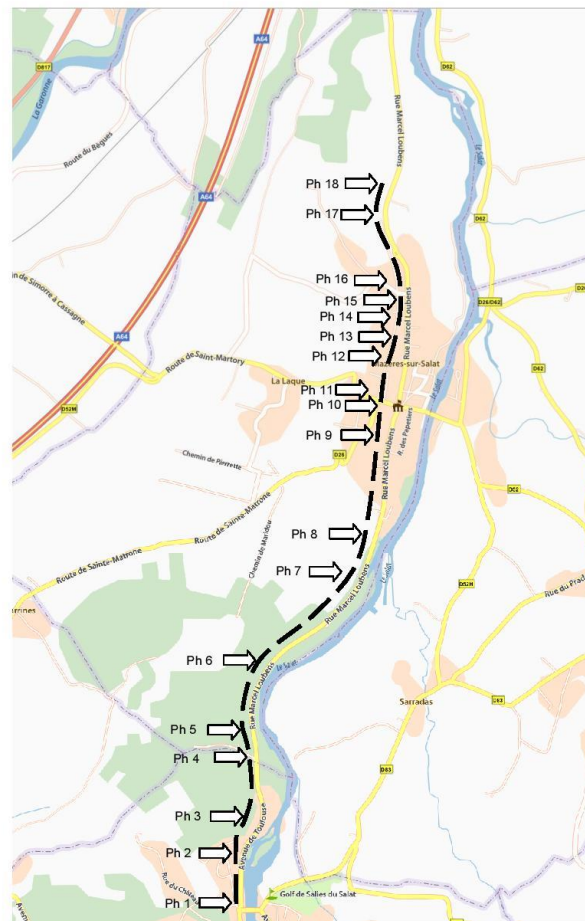
## ETAT DES LIEUX ENTRE SALIES ET BOUSSENS

### SECTION 1

**Voie ferrée Salies BousSENS**

Reconnaissance de Salies à Mazères

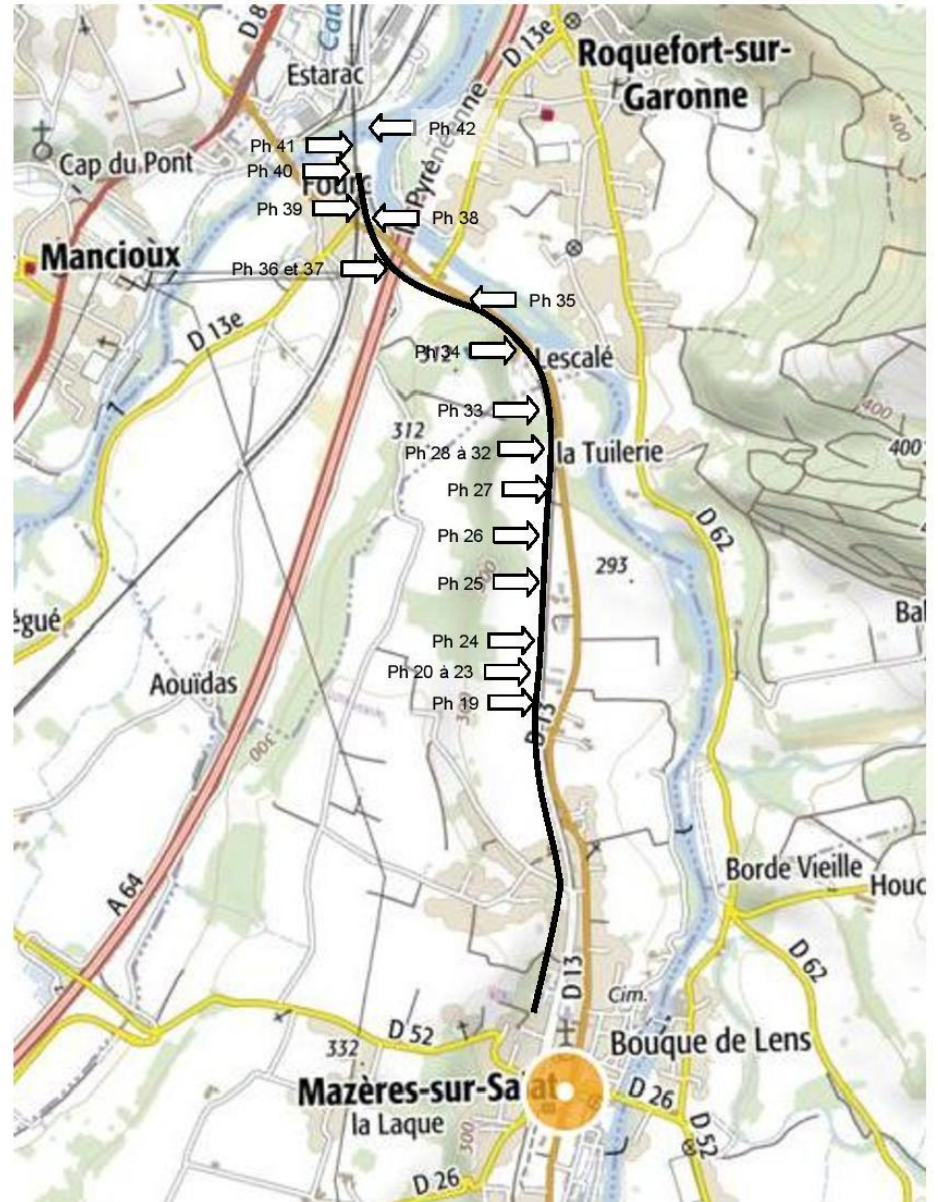
du 24/02/2018



# Voie ferrée Salies Bousens

Reconnaissance de Mazères à Bousens

du 10/03/2018



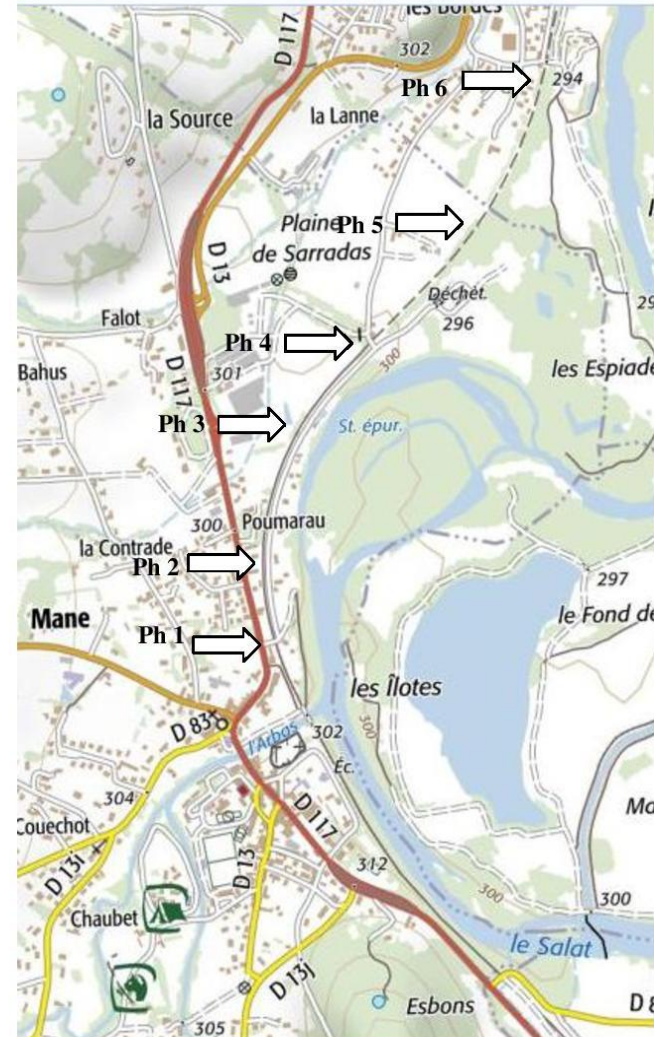
# ETAT DES LIEUX ENTRE SALIES ET MANE

## SECTION 2

Voie ferrée Mane Salies

1ere partie

Reconnaissance du 14/03/2018





# ETAT DES LIEUX ENTRE HIS ET LACAVE

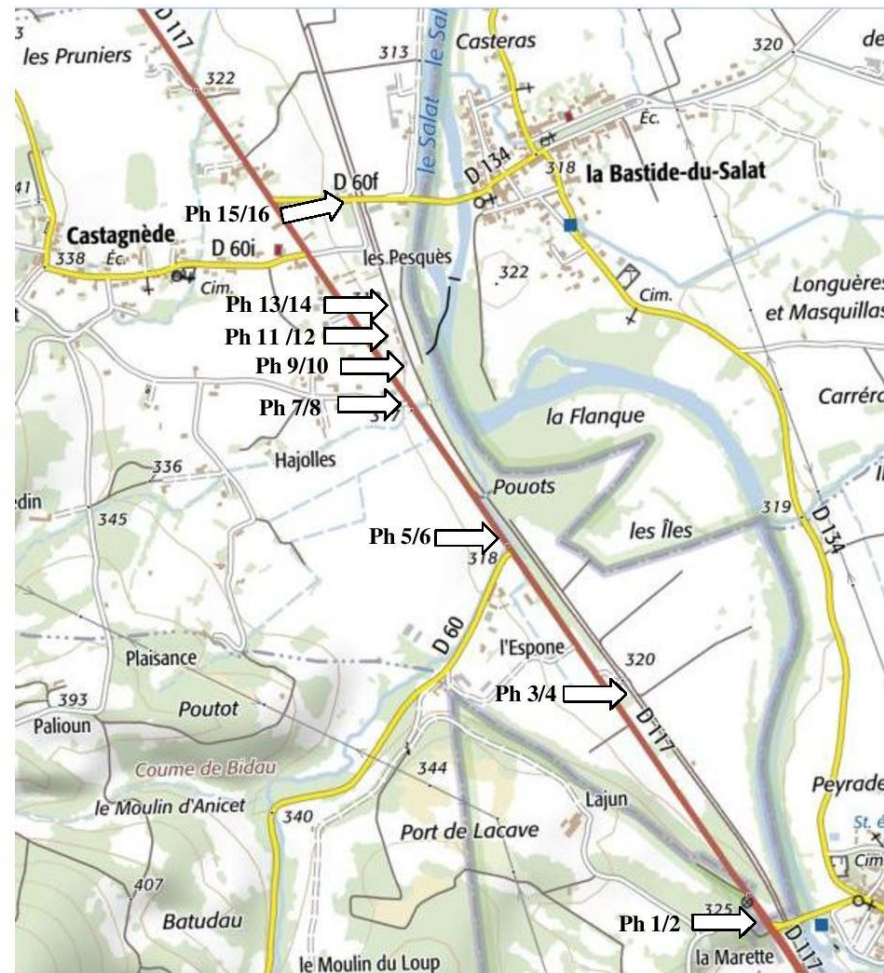
## SECTION 3

Voie ferrée Lacave Mane

1ere partie Lacave His

Reconnaissance de Lacave à His

Du 30/03/2018

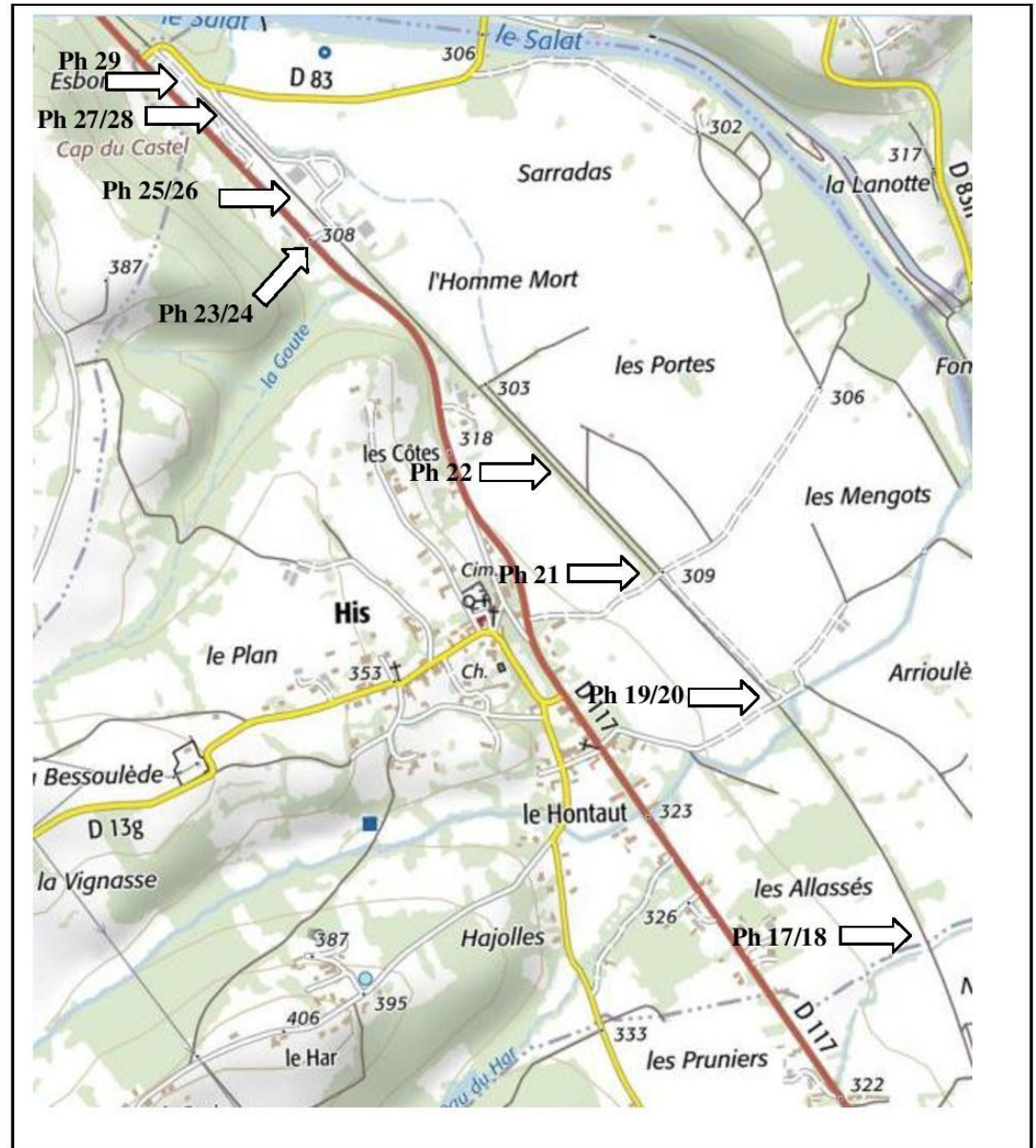


# Voie ferrée Lacave Mane

## 2ème partie His Mane

Reconnaissance de Lacave à His

Du 30/03/2018



## **ANNEXE 5: Aménagements paysagers et aires de stationnement**

- *La vallée du Salat a été de tout temps une voie de communication, qui a permis depuis l'époque romaine d'exploiter les nombreuses richesses existant le long de son parcours (forêts, carrières, fer, marbres, barrages, moulins, papeterie, etc.)*
- *L'histoire industrielle de cette région est directement liée à la géographie mais aussi la géologie locale: sel et son eau thermale, gypse, ophite.*
- *La voie verte peut être un vecteur de découverte et promotion de ce secteur du Comminges mal connu.*
- *Le lac de Touille avec son parcours de santé mérite une meilleure accessibilité et une mise en valeur .*
- *Le point de vue sur les Pyrénées avec le parcours rive droite du Salat et la bordure du canal offre un aspect bucolique au parcours.*
- *La végétation des abords de la voie a progressivement envahi l'espace depuis l'abandon de la voie ferrée malgré des débroussaillages ponctuels assurés par les Communes. De plus, les accotements ont parfois servi de décharges irrégulières par certains riverains peu consciencieux.*
- *L'entrée dans le département de la Haute- Garonne avec le départ de la voie verte à Castagnède pourrait faire l'objet d'une aire d'accueil pour promouvoir le tourisme et les produits du terroir du Pays Comminges. Des terrains acquis par le Département permettent d'envisager des aires de repos, une échoppe de produits locaux et des possibilités de parking. Le comportement des usagers des autres voies vertes montre en effet que ces derniers parcourent souvent la voie, en aller-retour, à partir d'un stationnement organisé et signalé.*
- *C'est pourquoi, là où l'emprise foncière le permet, Il serait judicieux qu'un diagnostic paysager du CAUE, permette de situer des aires de stationnement avec un traitement particulier des zones sensibles et de mise en valeur des paysages. Par ailleurs, il pourrait être proposé des plantations d'espèces rustiques, arborées ou buissonnantes pour valoriser les abords de la voie tout en créant des successions de profils paysagers qui cassent la monotonie du parcours souvent rectiligne.*

# Exemple de parkings sommaires en Ariège



# **Annexe 6: Projet de délibération**

- ***-1-Le Conseil Communautaire Cagire –Garonne –Salat approuve le projet de voie verte présenté par le Conseil Local de Développement de Castagnède à Roquefort.***
- ***-2-Il demande au Comité de pilotage du SCOT Comminges de prendre en compte et d'inscrire cette opération structurante (cheminements doux) dans les orientations de planification en cours.***
- ***-3-Il demande au Conseil départemental de la Haute- Garonne la confirmation de sa maîtrise d'ouvrage études et travaux de l'ensemble de l'itinéraire et de saisir les instances Régionales et Européennes ainsi que l'Etat pour obtenir les concours nécessaires pour mener à bien ce projet structurant.***
- ***-4-Il sollicite la Communauté de Communes « Cœur de Garonne » pour prolonger ce projet vers la gare de Bousens, débouché indispensable de la voie verte au titre des mobilités.***
- ***-5-Il sollicite également le Conseil Départemental de l'Ariège pour prolonger ce projet au niveau de Lacave et de Prat, jonction indispensable pour les liaisons vers Saint –Girons et Foix au titre de la V 81.***
- ***-6-Il sollicite le concours du CAUE et de l'ATD pour dresser un projet d'accompagnement à l'itinéraire assuré par le Conseil Départemental 31: aménagement paysagers, plantations, aires de repos, parkings, toilettes, jardins partagés, équipements associés, dans la perspective d'une demande de concours du PETR au titre du programme Leader.***
- ***-7-Il demande à l'Office du Tourisme de promouvoir les activités induites: valorisation des produits du terroir, animations sportives et festives, développement touristique, activités induites: location vélos, calèches, petite restauration etc.,***
- ***-8-Il demande aux communes concernées de se mobiliser pour reconquérir l'itinéraire en site propre et de prendre en charge une fois le projet réalisé, l'entretien et la police des tronçons situés en agglomération.***
- ***-9-Il émet le vœu qu'une première tranche de travaux soit réalisée rapidement là où les emprises sont disponibles de Bousens à Salies avec la passerelle de Salies permettant de relier les 2 rives du Salat.***
- ***-10-Un comité de suivi de l'avancement de cette opération informera périodiquement le Conseil Local de Développement des avancées ou difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.***